



Avis d'entrée en vigueur

Avis public est donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 mai 2026 :

- les règlements suivants :
 - Règlement modifiant le Règlement sur la paix, l'ordre et la sécurité publique (2002, chapitre 44) afin d'y apporter des mises à jour (2026, chapitre 44);
 - Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation de l'eau (2022, chapitre 43) afin de retirer l'obligation d'obtenir un permis pour le fonctionnement de jouets ou de jeux (2026, chapitre 45);
 - Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer l'usage « Fourrière pour véhicules » dans la sous-classe P4d (Infrastructure de transport de marchandise) et de l'autoriser dans la zone IND-3221 (2026, chapitre 47).
- les résolutions suivantes :
 - Résolution n° C-2026-0514 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble sis sur le lot 6 464 255 du cadastre du Québec situé en bordure du boulevard Thibeau afin d'autoriser des zones tampons et des aires d'isolement autour d'un bâtiment principal commercial ainsi qu'un élément dérogatoire;
 - Résolution n° C-2026-0515 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble formé d'une partie des lots 6 495 387 et 6 474 474 du cadastre du Québec incessamment loties pour former le lot 6 715 872 dudit cadastre situé au 4170 de la rue Madeleine-Roy afin d'autoriser une habitation multifamiliale de 32 logements ainsi que certains éléments dérogatoires;
 - Résolution n° C-2026-0516 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 400 de la rue Désilets afin d'autoriser l'ajout d'un logement à l'immeuble existant;
 - Résolution n° C-2026-0517 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 4450 de la rue des Bouleaux afin d'autoriser le maintien en place d'un garage isolé construit au début des années 1980 ainsi que certains éléments dérogatoires;
 - Résolution n° C-2026-0518 autorisant un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 6860 du boulevard Jean-XXIII afin d'autoriser un usage de golf miniature ainsi que certains éléments dérogatoires;

- Résolution n° C-2026-0519 autorisant un projet particulier impliquant le lot 6 289 863 du cadastre du Québec situé en bordure de l'autoroute Félix-Leclerc afin d'autoriser l'implantation d'un panneau-réclame électronique à message variable ainsi que certains éléments dérogatoires.

Le chapitre 44 des règlements de 2026 prendra effet le 22 juin 2026.

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 22 mai 2026.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière